

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2023

Sujets inscrits à l'ordre du jour

I – FINANCES COMMUNALES

1. Tarifs des salles communales
2. Décision modificative virements de crédits
3. Devis spectacle pyrotechnique 2024

II – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Désignation correspondant défense et secours
2. Désignation délégué SMICTOM, SIEIL

III – DEMANDES DE SUBVENTIONS TRAVAUX GYMNASSE

IV – ASSURANCES COMMUNALES

V – CONVENTION AVEC VAL TOURAINE HABITAT

VI – DISPOSITIF PARTICIPATION CITOYENNE

VII – VIE LOCALE

1. Jeudi 7 et samedi 9 décembre : élections du Conseil Municipal des Jeunes
2. Dimanche 10 décembre : cross des pompiers
3. Vendredi 15 décembre :
 - a. 17h00 inauguration maison des Jeunes
 - b. 18h00 fête de l'école
 - c. 20h00 feu d'artifice
4. Samedi 13 janvier : 11h00 inauguration salle Jean-Claude Moriseau et plaques de rue du lotissement de la Colasserie
5. Du 18 janvier au 17 février : recensement population
6. Vendredi 19 janvier : 19h00 cérémonie des voeux

VIII - QUESTIONS DIVERSES

Le quatre décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 29 novembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, Maire.

PRESENTS : M. LOIZON, M. BOURRY, Mme LAURENS, Mme MOTHEAU, M. CADOT, M. GINER, M. JUZEAU, Mme LAMY, M. SAVATIER, Mme SEGRETAIN, Mme SEIGNEURIN, M. TESSIER, Mme WARTEL-OUVRARD

FORMANT la majorité des membres en exercice

EXCUSES : M. ABELS, Mme COGNEAU, Mme FROIN, Mme LECOMTE, M. PIEDOUE donne pouvoir à M. GINER, M. DELAY.

Madame SEGRETAIN a été élue secrétaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un point supplémentaire a été ajouté à l'ordre du jour au point IV :

- *participation citoyenne*

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point supplémentaire.

0 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la transmission aux membres du Conseil municipal du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 6 novembre 2023,

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de séance du 6 novembre 2023 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ces procès-verbaux avant leur adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de séance du 6 novembre 2023.

TOUR DE TABLE

Intervenant	Sujet	Adjoint concerné	Décision
M. LOIZON	Simplification des commissions CCTVI qui entrainera la suppression des groupes de travail et une nouvelle élection des délégués communaux. Janvier : définir les zones ENR Réunion VTH et locataires ce jour : information sur les projets de rénovation des logements du bourg (huisseries, clôture, façades, chauffage) Prochain CM le 15 janvier à 19h		Transmettre au Conseil les liens de consultation des documents loi APER
Mme LAURENS	/		
M. BOURRY	3 logements rue des Lavandières classés indice E et D avec quelques travaux préconisés. Logement du RDC libéré, travaux à prévoir avant remise en location		
M. SAVATIER	/		
Mme MOTHEAU	/		
Mme SEIGNEURIN	Y-a-t-il quelque chose de prévu pour les salariés pour la fin de l'année ?		Oui, chèque Cdhoc pour l'ensemble des agents
M. DELAY	Excusé		
M. CADOT	/		
Mme COGNEAU	Excusée		
M. GINER	/		
Mme FROIN	Excusée		
M. TESSIER	/		
Mme WARTEL-OUVRARD	/		
M. PIEDOUE	Excusé		
Mme LAMY	Possibilité de créer une liaison avec la gare de Villeperdue ?		La compétence mobilité est gérée par la Région. L'étude menée par la CCTVI envisage une liaison cyclable
M. ABELS	Excusé		
Mme LECOMTE	Excusée		
M. JUZEAU	Sera présent jeudi matin pour les élections CMJ à l'école		
Mme SEGRETAIN	Animation avec les enfants de l'école commencée. S'interroge sur la nécessité de maintenir le transport scolaire qui ne dessert qu'une partie de la commune et qui à priori est peu utilisé. Etude de l'Adac sur la sécurisation des rues autour de l'école.		Nécessité d'évaluer le nombre d'enfants qui utilisent le bus : créer un groupe de travail et solliciter les agents. Etude en cours qui nécessite aussi l'investissement des enseignants

I – FINANCES COMMUNALES

1. Tarifs des salles communales

Monsieur le Maire présente un tableau d'évolution des tarifs de location des salles communales et de fréquentation sur plusieurs années et demande à l'assemblée si elle souhaite augmenter les tarifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'augmenter les tarifs de location pour l'année 2024 tels que définis ci-dessous et applicables au 1^{er} janvier 2024

NATURE DE LA LOCATION	THILOUZE	Hors Commune
SALLE DES TILLEULS		
SALLE I (30 pers.)		
La journée	220,00	490,00
Prolongation jour supplémentaire	65,00	130,00
Débit	95,00	95,00
Caution	260,00	515,00
SALLE complète (200 pers.)		
La journée : Mariage, bal, banquet	320,00	640,00
Prolongation jour supplémentaire	115,00	230,00
Entreprise ou association à but lucratif		
Location à l'heure	16,00/h	17,00/h
Location soirée	320,00	640,00
Débit	95,00	95,00
Caution (y compris associations)	515,00	820,00
Dégradations graves	Sur facture	Sur facture
Location sonorisation et vidéoprojecteur	35,00	45,00
Caution sonorisation	515,00	515,00
SALLE DE LA BARONNE (60 pers.)		
La journée	190,00	380,00
Prolongation jour supplémentaire	80,00	160,00
Débit	95,00	95,00
Caution (y compris associations)	260,00	515,00
Dégradations graves	Sur facture	Sur facture

2. Décision modificative virements de crédits

Monsieur le Maire informe le Conseil que des ajustements de crédits ont nécessité l'utilisation des crédits inscrits au chapitre 022 dépenses imprévues, répartis comme suit :

LIBELLE	ARTICLE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT			

Dépenses imprévues	022	- 20 000	
Personnel titulaire	6411	14 000	
Personnel extérieur	6218	2 000	
Caisses de retraite	6453	4 000	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les modifications de crédits proposées par Monsieur le Maire.

3. Devis spectacle pyrotechnique 2024

Monsieur le Maire présente le devis proposé par la société Pyroconcept pour le spectacle pyrotechnique du 13 juillet 2024 qui s'élève à la somme de 3 900€ TTC. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à valider le bon de commande.

II – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Désignation correspondant défense et secours

La loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels a instauré, en son article 13, l'obligation de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Par ailleurs, le correspondant incendie et sécurité est chargé de mettre en place, évaluer et réviser le plan communal de sauvegarde.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en oeuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en oeuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article ML.2121-29 ;

Considérant la nécessité de désigner un correspondant « incendie et secours » ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne M. BOURRY Dany en tant que correspondant incendie et secours.

2. Désignation délégué SMICTOM et SIEIL

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à l'élection des nouveaux délégués titulaires du SMICTOM et du SIEIL.

Après vote à main levée, sont élues à l'unanimité les personnes suivantes dans les fonctions de délégués :

INTITULE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SMICTOM du Chinonais	CADOT Patrice	JUZEAU Patrice
SIEIL	CADOT Patrice	SAVATIER Patrick

III - REHABILITATION GYMNASSE ET TENNIS DE LA BARONNE – DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR ET FDSR

Pour l'année 2024, année des jeux olympiques, la municipalité veut axer ses investissements dans le domaine des équipements sportifs.

La commune a une salle de sports de 540 m², construite en 2009, utilisée par les élèves de l'école primaire ainsi que par les associations sportives de la commune (et de quelques communes alentours) et les Pompiers du centre de secours du Balzac. Même si cette salle avait été isolée et équipée d'un chauffage à géothermie à l'époque de sa construction, elle ne dispose pas d'un sol sportif à proprement parlé. Seule une dalle de béton cirée avait été mise en place initialement et l'éclairage n'avait pas été équipé de lampes LED encore absentes du marché en 2009.

Le projet de la Mairie vise à équiper le sol en béton de la salle de sports d'un sol souple sportif et à équiper la salle d'un éclairage en LED de grande qualité afin de redonner un élan sportif dans la commune, notamment au travers des activités des enfants de l'école (Basket, Handball...) et la pratique régulière d'activités futsal et badminton par les associations. Le choix définitif du sol est en cours de définition avec les utilisateurs.

En parallèle et pour marquer encore davantage l'année « sportive » à Thilouze, la commune souhaite aussi rénover le sol du cours de Tennis qui s'est dégradé avec les années. Dans une logique éco-responsable, une solution de réparation du sol plutôt qu'une démolition-reconstruction a été privilégiée par les élus. Ainsi, une entreprise spécialisée traitera les parties dégradées du sol et une reprise de l'ensemble de la surface du cours sera réalisée pour lui redonner une uniformité.

Une étude préalable a été réalisée par l'agence d'architecture PHI3 de Tours en octobre 2023 afin d'affiner les dispositions techniques et financières du projet.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 86 215 € HT

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat et du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- adopte le projet de réhabilitation du gymnase et du terrain de tennis de la Baronne pour un montant de 86 215 € HT
- adopte le plan de financement ci-dessous

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Nature des dépenses	Montant	Nature des apports financiers	Montant
Etudes	0.00	FDSR – Département socle et projet 40%	34 486.00
Travaux	86 215.00	DETR – Etat / 40%	34 486.00
		AUTOFINANCEMENT	17 243.00
TOTAL	86 215.00	TOTAL	86 215.00

- sollicite une subvention de 34 486.00€ auprès de l'État, correspondant à 40% du montant du projet.
- sollicite une subvention de 34 486.00 auprès du Département, correspondant à 40 % du montant du projet.
- charge Monsieur le Maire de toutes les formalités.

IV – ASSURANCES COMMUNALES

1. RESULTAT MARCHE PUBLIC D'ASSURANCES GROUPEMENT DE COMMANDES CCTVI

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Un groupement de commandes des assurances a été institué entre la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, le CIAS, les communes d'Azay-le-Rideau, Monts, Sorigny, Montbazou, Thilouze, Rivarenes, Saint-Branchs, Villeperdue, Veigné, Sainte-Catherine-de-Fierbois, Pont-de-Ruan et Saché.

La convention de groupement de commandes stipule que Touraine Vallée de l'Indre est le coordonnateur du groupement. Au titre de l'article 4 de ladite convention, le coordonnateur assure toutes les missions préalables à la signature du marché. Il appartient par conséquent à chaque membre de procéder aux opérations de signature et de notification de son propre marché.

Le marché a été dévolu en 5 lots pour une durée de 48 mois à compter du 1^{er} janvier 2024.

Considérant l'estimation globale du marché, fixée à 266 476,94 €, un appel d'offres ouvert a été lancé le 4 août 2023, avec une date de réception des offres fixée le 29 septembre 2023.

La commission d'appel d'offres du groupement s'est réunie le 6 novembre 2023. Au vu du rapport d'analyse des offres, elle a décidé d'attribuer le marché :

Lot 1 – Dommages aux biens et risques annexes	Groupama
Lot 2 – Responsabilités et risques annexes	SMACL
Lot 3 – Flotte automobile et risques annexes	Groupama
Lot 4 – Protection juridique	Déclaré infructueux
Lot 5 – Cyber-risques	Cyber Cover

Pour la commune, le résultat de l'appel d'offres est le suivant :

Garanties	2022	2024
Lot n°1 - dommages aux biens Candidat retenu	2 997.00 Sans franchise	A-sans franchise = 8 172.10 B-franchise 500€ = 7 539.05 C-franchise 2 000€ = 6 272.95 D-franchise 5 000€ = 5 524.80
Lot n°2 - Responsabilités Civiles	1520.00	5351.90
Lot n°3 – Flotte automobile	1827.00	2792.41
Lot n°4 – Protection juridique	483.00	infructueux
Lot n°5 – Cyber-risques	Cyber Cover	1289.68
TOTAL propositions		A = 17 606.09 € B = 16 973.04 € C = 15 706.94 € D = 14 957.79 €

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant les montants des primes qui sont excessivement élevés par rapport aux primes versées en 2022 et dépassent le budget disponible,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De déclarer les différents lots du marché sans suite pour motif d'intérêt général, conformément à l'article R.2185-1 du code de la commande publique.

2. CHOIX DU PRESTATAIRE

Considérant que le marché d'assurances en cours arrive à échéance le 31 décembre 2023 et que le montant des offres reçues dans le cadre du groupement de commandes est excessivement élevé, la municipalité a sollicité d'autres compagnies d'assurances, sur la base des assurances existantes.

Monsieur le Maire présente les offres remises par la Mutuelle de Poitiers :

- Flotte automobile : 2 325.00€
- Dommages aux biens et responsabilité civile : 8 294.00€ (franchise de 571.00 €)
- Protection juridique : 787.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE les propositions de la Mutuelle de Poitiers dont le siège social est sis Bois du Fief Clairet – BP 80000 – 86066 POITIERS Cedex 9, à hauteur de 11 406.00€ pour l'année 2024.
- AUTORISE le Maire à signer tout contrat et document s'y rapportant.
- DIT que le montant total de la dépense sera inscrit au budget 2024.

V - SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A LA GESTION EN FLUX DES RESERVATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX

Monsieur le Maire expose que la commune est réservataire d'un certain nombre de logements au sein du parc social Val Touraine Habitat. Les logements mis à disposition sont identifiés par adresse et si un des logements se libère, la mairie est automatiquement contactée afin qu'elle propose de nouvelles candidatures pour ce logement.

La loi ELAN n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 et le décret n° 2020.145 du 20 février 2020 disposent que dorénavant les réservations devront être gérées « en flux annuel ».

Cette réforme répond à plusieurs objectifs :

- Apporter plus de souplesse pour la gestion du parc social
- Optimiser l'allocation des logements disponibles à la demande exprimée, faciliter la mobilité résidentielle et favoriser la mixité sociale en même temps que l'accès au logement des plus défavorisés
- Renforcer le partenariat entre les bailleurs et les réservataires pour une meilleure gestion des attributions au service de la politique du logement.

Ainsi, tout logement répertorié au sein du parc social pourra être proposé à tous ses réservataires. Val Touraine Habitat informera la commune du pourcentage annuel de libération de logements pour lequel elle pourra proposer des candidats pour la commission d'attribution des logements.

Avec la gestion en flux, les logements réservés ne seront donc plus liés à un bâtiment, il s'agira d'une gestion globale du patrimoine du bailleur présent sur la commune.

Le projet de convention entre Val Touraine Habitat et la commune, joint à la présente délibération, est établi pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction.

L'annexe individuelle déterminant le nombre de logements à attribuer à la commune sera actualisée chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la signature de la convention avec Val Touraine Habitat conformément aux nouvelles dispositions réglementaires,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de réservation de logements sociaux en mode « gestion en flux »,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VI – DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

Monsieur le Maire revient sur la présentation du dispositif de participation citoyenne faite par le Major Costa lors du Conseil Municipal du mois de Novembre. Il en rappelle les grands principes et demande à l'assemblée de réfléchir à la mise en place ou non de ce dispositif.

VII – VIE LOCALE

Un rappel des différentes manifestations est fait :

1. Jeudi 7 et samedi 9 décembre : élections du Conseil Municipal des Jeunes
2. Dimanche 10 décembre : cross des pompiers avec 600 participants attendus
3. Vendredi 15 décembre :
 - a. 17h00 inauguration maison des Jeunes
 - b. 18h00 fête de l'école
 - c. 20h00 feu d'artifice (besoin 5/6 volontaires pour sécuriser la zone de tir)
4. Samedi 13 janvier : 10h30 / 11h00 inauguration plaques de rue lotissement de la Colasserie et inauguration salle Jean-Claude Moriseau
5. Du 18 janvier au 17 février : recensement population
6. Vendredi 19 janvier : 19h00 cérémonie des vœux

VIII - QUESTIONS DIVERSES

Relevé des délibérations examinées le 4 décembre 2023

Délibération	Objet	Décision
2023.12.001	Révision des tarifs de location des salles communales	Approuvée
2023.12.002	Décision Modificative	Approuvée
2023.12.003	Désignation correspondant « incendie et secours	Approuvée
2023.12.004	Désignation délégués SIEL et SMICTOM	Approuvée
2023.12.005	Demandes de subventions réhabilitation gymnase et tennis	Approuvée
2023.12.006	Assurances communales	Approuvée
2023.12.007	Convention avec Val Touraine Habitat	Approuvée

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 21h40

LOIZON Eric, Maire	
SEGRETAIN Noémie, secrétaire de séance	